

L'an deux mille dix-huit, le 13 février à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel HERAUD, Maire.

Membres présents :

Mmes Nadine FABRE, Sandrine GALZIN, Cindy LAWRUE, Bernadette SALVAT

Mrs Gilles BONNAL, Francis CASTELBOU, Gérard DESCOTTE, Michel HERAUD, Sébastien GAYRAUD, Gérard LACOURT, Roland MAURY, Bruno MIQUEL, Didier NUEZ, Daniel SENEGAS

Membres absents: Mr Bernard MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Mr Sébastien GAYRAUD

Début de séance : 20h30

Ordre du jour

- **Approbation du CR du 13 décembre 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Opération « cœur de village »**

Dans le cadre de l'opération « cœur de village » visant à améliorer les espaces publics de notre commune (travaux ne couvrant pas la réfection des réseaux), sur la partie basse du village du Viala, la route départementale 73 dans sa partie traversant le village et le hameau du Minier, Gérard DESCOTTE a présenté un plan de financement pour un montant global de dépenses de 361.000 euros, accompagné de demandes de subventions (DETR, Région, Département, Parc Naturel Régional des Grands Causses) pour un montant de 223.000 euros. Environ 138.000 euros resteraient à la charge de la commune, dont 58.000 euros pourraient être autofinancés. Le plan de financement est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Station de carburants**

La station de carburants fonctionne actuellement en régie municipale. Afin d'alléger la gestion de la station, l'administration fiscale nous demande de créer un compte associé à la régie. Le conseil municipal se prononce en faveur de cette modification à l'unanimité.

- **Ecole**

Pour l'année scolaire en cours, et malgré le choix qui était laissé aux collectivités de choisir entre 4 jours et 4.5 jours d'école, le conseil d'école avait pris la décision de maintenir la semaine de 4.5 jours. Cette décision, s'appuyait sur le fait que, à la date où l'on nous proposait de choisir, tout le planning des activités périscolaires était prêt et les intervenants trouvés. Pour l'année prochaine, et après consultation des parents d'élèves, le conseil d'école, a pris la décision de revenir à la semaine de 4 jours. Il se pose donc à nouveau pour de nombreux parents qui travaillent, le problème de faire garder leurs enfants le mercredi matin. La FEP se propose d'organiser des activités pour les enfants sur cette période du mercredi matin. De plus, dans un contexte où les écoles rurales ont souvent des difficultés à maintenir leurs effectifs, et par conséquent le nombre de classes et d'enseignants, le conseil municipal se prononce pour une réflexion globale sur la garderie. Afin de rendre notre école, et donc notre village plus attractif aux jeunes couples, un groupe de travail composé de Michel HERAUD, Didier NUEZ, Cindy LAWRUE, Sandrine GALZIN et Bernadette SALVAT, va travailler à la mise en place de la garderie afin que les parents puissent confier leurs enfants à la garderie avant 8h30 le matin, et les reprendre le soir plus tard qu'il n'est proposé actuellement.

Concernant la mise aux normes de l'école, nous avons fait établir des devis de mise en conformité du tableau électrique, ainsi que des prises d'alimentation. Le montant des travaux est de 4006.63 € HT.

- **Auberge du Viala**

A la demande de la municipalité, une rencontre a été organisée avec les gérants de l'auberge, David et Géraldine. Ils se sont dits contents d'être au Viala. Afin d'accroître le confort des clients, et ce de manière plus économique, ils souhaitent dès l'an prochain pouvoir chauffer l'auberge avec un poêle à granulés.

Ils ont également fait part du besoin de refaire le plafond dans le couloir conduisant à la cuisine. Ces travaux seront effectués très prochainement. De même, la municipalité a demandé un devis pour changer la bâche très abimée du store en terrasse, qui s'élève à près de 4000 € HT.

La caisse enregistreuse mise à disposition des gérants, n'est à ce jour plus aux normes de l'administration fiscale, et nous disposons encore de quelques mois pour changer cet équipement. Des devis vont être demandés.

Enfin, la municipalité a également demandé des devis pour faire un mur de séparation entre le terrain attenant à l'auberge et la propriété de Mr Benoit. Les travaux devraient avoisiner les 9000 euros HT.

- **Gestion du service de l'eau**

Les discussions avec le Syndicat Mixte du Lévezou sont toujours en cours, afin de trouver une solution pérenne pour renforcer notre approvisionnement en eau en cas de pénurie. La jonction pourrait se faire par les Escourgous ou Ronsignac.

Le tuyau mis en place pour subvenir à nos besoins en eau cet été, à partir de Saint Jean de Gary va être enterré dès le printemps.

Ces solutions de secours qui ont été ou vont être mises en place, confirme la volonté de continuer à utiliser dans le futur notre propre ressource en eau. Mais afin de garantir aux Vialarains une ressource fiable en qualité et en quantité, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une étude sur l'état de notre propre réseau d'eau. Cette étude permettra de faire un schéma précis du réseau, d'évaluer le taux de perte du aux fuites et de prévoir un programme de travaux d'entretien. Enfin, les études et travaux de sécurisation au niveau des sources reste toujours d'actualité.

Consciente des investissements que nous allons devoir faire, la municipalité va réfléchir à une augmentation du prix de l'eau, lequel s'avère être parmi les plus bas (1.05 euros/m³ hors TVA et redevances agence de l'eau) de la communauté de communes et n'a pas augmenté depuis 2010.

- **Maison du Temps Libre**

De menus travaux d'entretien sont nécessaires au niveau du toit et seront effectués par une Entreprise à laquelle se joindront les employés municipaux.

Pour des raisons de sécurité, des travaux électriques sont également nécessaires afin de rendre l'armoire électrique inaccessible au public. Seules les commandes de lumière et chauffage resteront accessibles et seront assorties d'un système de minuterie permettant d'éviter que le chauffage reste accidentellement allumé pendant plusieurs jours après l'utilisation de la salle. Les travaux ont été estimés à 1900 euros HT.

- **Lotissement de la Coste**

Une demande a été déposée à la Mairie pour avoir l'éclairage au lotissement de la Coste. Deux lampadaires seraient posés pour un montant de 2500 euros environ auxquels seront déduits une aide du SIEDA de 30%.

Par ailleurs, un propriétaire du lotissement demande s'il serait possible que la mairie demande un devis pour refaire l'ensemble du mur de soutènement en bas des parcelles, à charge à chaque propriétaire d'en payer sa quote-part. Le conseil municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

- **Prix des carburants**

A ce jour, la station de carburant ne dégage pas de bénéfice, et la marge faite entre l'achat et la revente sert à couvrir les frais d'entretien et de fonctionnement. Afin de dynamiser cette activité, le conseil municipal a décidé de réduire, pour quelques temps, la marge du Gazole routier afin d'être plus attractif en terme de prix et voir si nous arrivons ainsi à augmenter le volume de vente.

- **Monument aux morts**

Pour le 100^{ème} anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, le conseil municipal a décidé de rénover le monument aux morts : au programme, sont prévus un sablage, la remise en place de la pierre manquante et le dorage des inscriptions.

Une démarche va être engagée pour essayer de rajouter le nom d'Augustin Lacroix, né en 1882 à Pinet, engagé en 1914 et blessé en 1916, et fusillé pour n'avoir pas voulu retourner au front.

- **Mise en conformité de l'adressage de la commune**

Une réunion a eu lieu avec les services de la Poste le 4 janvier 2018. A ce jour, les rues de notre commune n'ont pas de nom spécifique ce qui pose des problèmes à plusieurs niveaux. La mise en conformité de l'adressage (nom et numéro de rue) apparaît aujourd'hui plus que nécessaire. Premièrement, cela permettra de réduire le temps d'intervention des services de secours en cas d'appel, et de simplifier le travail des livreurs en se repérant plus aisément. Deuxièmement, lors de la modernisation des réseaux de communication, avec la mise en place de la fibre, il sera obligatoire que chaque habitation soit identifiée par un numéro et un nom de rue.

- **Mas de la Nauq**

Des travaux de mise en conformité des réseaux d'évacuation sont nécessaires, ce qui permettra de réduire les nuisances sur le site.

La municipalité a été informée qu'un projet touristique proposant des « hébergements insolites » pourrait prochainement voir le jour à proximité du site.

- **Questions diverses**

Mise à disposition de la salle du Presbytère à la FEP.

Les sapins ont été abattus au cimetière de Ladepeyre.

Une nouvelle famille, composée des parents et de 5 enfants, est arrivée au logement communal du Presbytère. Deux des enfants seront scolarisés à l'école du Viala.

La maison située à côté du « jardin du curé » a été mise en vente. Le propriétaire de la maison souhaite rencontrer la municipalité afin de savoir s'il serait possible que de potentiels acquéreurs de la maison puissent acheter en même temps une petite partie de ce jardin, afin de rendre cette maison plus attrayante pour de futurs habitants.

Une demande a été faite, pour mettre en place un limiteur de vitesse sur la RD73 à l'entrée du village du côté haut du village du Viala.

Une demande a été faite pour abattre deux sapins au cimetière de Saint Etienne et déplacer les vieilles pierres tombales posés à l'entrée.

Une demande a été faite pour refaire un muret sous Valencas.

Un débat a suivi sur la mise en place prochaine des compteurs LIMKY sur notre commune. Didier NUEZ rappelle que les habitants sont libres d'accepter ou pas la mise en place de ces compteurs pour leur propre habitation. De plus, il indique que certaines municipalités Aveyronnaises ont pris des décisions, sous forme de motion, pour rappeler cette liberté individuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire

Michel HERAUD

Le secrétaire de séance

Sébastien GAYRAUD